



Comité Départemental du VAR

TOUR DU VAR CADETS ET MINIMES 2008

Une organisation des clubs
**VC DRACENOIS
VS CARCOIS
AS SEILLANNAISE
OCCV DRAGUIGNAN
VS SEYNOIS**

Sous l'égide du :

COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR FFC

Avec la participation :

CONSEIL GENERAL DU VAR

*Des communes de
DRAGUIGNAN, CARCES, SEILLANS et de LA SEYNE*

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE et SPORTIF DU VAR

CONSEIL REGIONAL PACA

MAGASIN CYCL'in de LA VALETTE

VAR MATIN



Fédération Française de Cyclisme

Tél. 94.46.27.19

TOUR DU VAR :
minimes – cadets 2008

**Comité Départemental
Cycliste du Var**
Immeuble « L' Hélianthe » - La Rode
Rue Emile Ollivier
83000 TOULON

Le mot du Président

Le Tour du VAR avait été créé par un amoureux du VELO, tout le monde se souvient encore de l'ami GABON.

Ce Tour du VAR avait disparu avec ce passionné, pour renaître un instant à l'initiative d'un club, la ROUE D'OR de SANARY, pour à nouveau passer à la trappe au grand désarroi de tous ces jeunes champions en herbe, venant des Ecoles de Cyclisme.

Et puis un soir d'hiver, comme le dira, la légende sportive, nous avons proposé aux clubs varois un projet permettant de relancer cette épreuve que tous les jeunes veulent gagner. Très rapidement ce projet est devenu l'épreuve que vous vivez depuis dix ans, avec ses moments inoubliables.

L'année 2008, verra au titre des organisateurs le retour d'un grand club, le VC CARCOIS et les incontournables clubs formateurs de notre Département, que sont le VC DRACENOIS, L'AS SEILLANS, l'OCCV DRACENOIS, et le VS SEYNOIS.

La conduite et l'animation confiées à un fou des jeunes , Adrien GHIGO , permettra soyons-en certains avec la conviction émanant des clubs varois organisateurs , de faire vivre à nos minimes et cadets , de belles épreuves, leur permettant de pouvoir dire à leur tour , nous y étions.....

Rendez vous à tous, sur nos belles routes varoises

Le Président du CD83
Mr LAZARINI Christian

TOUR DU VAR – COMITE DU VAR F.F.C.

Catégories : Minimes - Cadets

1ère étape:	Dim 23 Mars	VC DRAGUIGNAN
2ème étape	Dim 6 Avril	VS CARCOIS
3ème étape	Dim 13 Avril	AS SEILLANS
4ème étape	Dim 8 Mai	OCCV DRAGUIGNAN
5ème étape	Dim 1 Juin	VS SEYNOIS

*Chaque organisateur

- donnera ses dossards aux coureurs
- mettra en place les banderoles du Comité du VAR au podium d'arrivée
- " " " " de son club

*Le CD 83 fournira

- 5 coupes pour les différents classements généraux
- un maillot jaune au 1er du classement général
- 10 prix du classement général final en minimes
- 10 " " " " " en cadets

*Un maillot au meilleur grimpeur (cadet) sera fourni par CYCL'IN

*Les maillots des leaders seront remis sur le podium par le Président du CD 83 FFC ou la personne déléguée par ses soins

*Des lots seront offerts par les différents partenaires

Le club organisateur, de la dernière étape devra prévoir une salle pour la remise des prix des différents classements généraux

Les 10 premiers coureurs minimes et les 10 premiers cadets,

Les 3 premiers du GPM,

La première équipe cadets et la première équipe minimes devront être obligatoirement présents à la réception sous peine de perdre leur droit (classement général)

Les clubs organisateurs devront prévoir un local pour un éventuel contrôle antidopage avec des bouteilles d'eau cachetées (1 table et 2 chaises)

TOUR DU VAR 2008 - MINIMES/CADETS

Le comité départemental du Var FFC et les associations suivantes : VC Dracenois, VS Carçois, AS Seillans, l'OCCV Draguignan et VS Seynois organisent le Tour du Var 2008.

ENGAGEMENT DU CD 83 ET DEVOIR DES CLUBS

ARTICLE 1

Le CD 83 s'appuie sur les épreuves inscrites au calendrier pour organiser le Tour du Var 2008

ARTICLE 2

Les clubs partenaires du Tour du Var minimes cadets s'engagent à appliquer la réglementation FFC.

ARTICLE 3

Le règlement sera celui des courses minimes cadets FFC sous le contrôle des commissaires officiels nommés par le CD 83

ARTICLE 4

Chaque association cycliste participante organise sa course étape et en assume :

- *les frais et les démarches administratives
 - autorisation préfectorale
 - déclaration de la course au comité régional
 - assurances véhicules suiveurs et organisation
- *la sécurité
 - voiture ouvreuse
 - protection des carrefours
 - ambulance
 - voiture balai pour marquer la fin de la course

ARTICLE 5

L'organisateur s'engage à avoir un parcours de:

- 60 kms environ pour les cadets
- 25 à 30 kms pour les minimes
- si possible une cote afin d'établir un GPM (uniquement pour les cadets)

ARTICLE 6

Le club met à disposition 2 ou 3 voitures pour les commissaires selon le type de course (routière ou circuit routier)

- *pour la sécurité ces véhicules doivent être équipés de CB afin d'établir des liaisons entre commissaires

ARTICLE 7

Le club organisateur peut prévoir un véhicule neutre de dépannage

- *Ce véhicule devra être impérativement équipé de CB

ARTICLE 8

Prévoir un emplacement pour le contrôle des braquets ainsi qu'un membre du club à disposition du commissaire responsable de cette opération.

ARTICLE 9

Le club organisateur devra mettre en place une banderole du CD 83 sur la ligne d'arrivée et sur le lieu des récompenses.

ARTICLE 10

L'organisateur s'engage à l'issue de chaque épreuve de récompenser sous forme de coupes ou de plaquettes et bouquets de fleurs le premier de l'étape et des différents classements

ARTICLE 11

Le CD 83 finance le classement général, minime et cadet : Les prix seront remis le jour de la dernière étape. Pour prétendre recevoir leur prix, les lauréats devront être présents.

Minimes : 1°/25€ - 2°/15€ - 3°/12€ - 4°/10€ - 5°/8€ - 6°/6€ - 7°/4€ - 8°/4€ - 9°/3€ - 10°/3€ Soit 90 Euros

Cadets : 1°/30€ - 2°/20€ - 3°/15€ - 4°/12€ - 5°/10€ - 6°/8€ - 7°/7€ - 8°/6€ - 9°/6€ - 10°/6€ Soit 120 Euros

REGLEMENT

ARTICLE 12

Les engagements des coureurs participant au Tour du Var devront parvenir à l'organisateur de la course étape au plus tard le jeudi précédent l'épreuve.

A l'issue de chaque étape, les coureurs devront rendre leur dossard au club organisateur.

- Une liste de coureurs classés sera établie par le CD 83 et donnée au club organisateur de l'étape suivante.
- Dès la 2eme étape les coureurs auront les dossards d'après le classement général

-Pour être récompenser au classement général, les coureurs devront participer à toutes les étapes

ARTICLE 13

Classement individuel

- Étape: il sera établi un classement au point en fonction du classement officiel de chaque course étape (d'après les états de résultats des commissaires)

MINIMES : Pour toutes les étapes : 25-20-17-14-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et ensuite 1 pt de présence

CADETS : Points attribués à la 1^{ère} et 2^{ème} étape (les 15 premiers marquent des points)

25-20-17-14-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et ensuite 1 pt de présence

à la 3^{ème} étape (les quinze premiers marquent des points)

40-35-30-25-20-18-16-14-12-11-10-9-8-7-6- et ensuite 2 pts de présence

à la 4^{ème} étape : 1^{ère} demi-étape 10-8-6-4-2 (les cinq premiers)

2^{ème} demi-étape 15-12-10-8-6-5-4-3-2-1 (les dix premiers)

au classement général de la journée- classement effectuée selon le système du point place (les quinze premiers marquent des points)

30-27-24-21-18-16-14-12-11-10-9-8-7-6-5 et ensuite 3 pts de présence

à la 5^{ème} étape (les quinze premiers marquent des points)

40-35-30-25-20-18-16-14-12-11-10-9-8-7-6- et ensuite 3 pts de présence

A partir de la 30^{ème} place les coureurs seront classés ex aequo à la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} étape
Sauf pour la 4^{ème} ou les coureurs se verront attribuer leurs place réelle par rapport au CLM

ATTENTION

NOUVEL

ATTRIBUTION

DE POINTS

-**Général**: en cas d'égalité de points au général, les coureurs seront départagés de la façon suivante

- la meilleure place aux différentes étapes
- les places cumulés aux différentes étapes
- la meilleure place lors du contre la contre sera déterminante
- le plus jeune

*Un maillot sera remis au premier du classement général

*Le coureur s'engagera à le porter à l'étape suivante

GPM: pour les cadets uniquement:

- il sera établi une grille de point en fonction des difficultés (pas de grille de prix)
- Un communiqué spécial sera effectué pour en donner le règlement en fonction du parcours des différentes étapes

Classement par équipes: (règlement route article 2.1.012 page 18)

il sera établi par addition des places sur trois (3) coureurs classés au général individuel pour les cadets
sur deux (2) coureurs pour les minimes (pas de grille de prix)

ARTICLE 14

Le collège des commissaires sera le suivant:

- le responsable de la commission minimes cadets CD83
- Le juge à l'arrivée
- les 2 commissaires

ARTICLE 15

En cas d'impondérable dans le règlement, Monsieur Adrien GHIGO pourra apporter les modifications nécessaires au bon déroulement du TOUR du VAR 2008

Le Président du CD83
Mr LAZARINI Christian



Le responsable du Tour du VAR
Minimes-Cadets
Mr GHIGO Adrien

